

PLAN LOCAL D'URBANISME DE ROUMOIS SEINE Une exposition itinérante pour comprendre les futures règles d'urbanisme

Plan local d'urbanisme intercommunal : mode d'emploi. Du 2 avril au 29 septembre, la communauté de communes Roumois Seine (CCRS) organise une exposition itinérante dans plusieurs communes du territoire, afin d'expliquer les enjeux de ce projet. Depuis plusieurs années, la collectivité travaille sur ce plan, qui doit fixer les règles d'occupation et d'utilisation du sol à l'échelle intercommunale ainsi que les grandes orientations de son développement pour les 10 à 15 ans à venir. À travers plusieurs tableaux, on peut découvrir les particularités de chaque point du territoire, et les projets qui y sont envisagés.

Nouvelles règles d'urbanisme

Beaucoup de communes de la CCRS ne possèdent pas de Plan local d'urbanisme qui leur soit propre, et utilisent une

règlementation nationale très large, appelée RNU (Règlement national d'urbanisme). L'utilisation de ce RNU rend la tâche des communes et des intercommunalités très délicate et justifie la rédaction de ce PLUi.

À ce jour, toutes les communes de la CCRS ont soigneusement décrit l'existant et les projets en matière de type de zone : celles à vocation d'habitat, celles à urbaniser, les zones agricoles et les zones naturelles, où aucune habitation ne sera édiflée. Le règlement définit, toujours pour chaque commune, le type de construction et ses caractéristiques, ses raccordements et les voiries, ainsi que le traitement des espaces paysagers. Toutes ces prescriptions seront validées par les organismes concernés et, après enquête publique, devraient être entérinées et mises en application mi-2025.

En ce qui concerne Boissey-le-Châtel

Boissey-le-Châtel est la première commune à recevoir l'exposition itinérante, qui sera en mairie jusqu'au 15 avril. Laurent Duchateau, le maire, décrit les caractéristiques de sa commune et les projets de développement : « Le village est très regroupé. Le point déterminant pour l'urbanisation est la proximité avec le château de Tilly, monument classé, qui impose des autorisations spécifiques pour toute construction et équipement situé à moins de 500 m. Boissey dispose de zones "réservoir de biodiversité", de larges secteurs purement agricoles, de forêts, mais de peu de terrains constructibles. » La création du PLUi va faciliter la tâche des élus pour que la commune conserve son identité et poursuive une évolution sereine,



Laurent Duchateau présente l'exposition en compagnie de son premier adjoint, Pascal Lamotte.

Le Courrier de l'Eure

estime le maire.

■ Pour voir l'exposition : jusqu'au 15 avril en mairie de Boissey-le-Châtel, du 17 avril au 3 mai à l'Espace France Services du Thuit de l'Oison, du 6 au 21 mai en mairie

de Grand Bourgtheroulde, du 22 au 31 mai à la salle Bourvil de Flancourt-Crescy-en-Roumois, du 4 au 14 juin à l'Espace France Services de Bourg-Achard, de 8 au 9 juin en mairie de La Haye-Aubrée, du 17 au 23 juin en mairie

de Saint-Pierre-des-Fleurs, du 24 juin au 5 juillet à la Conciergerie Solid'Eure de Bourneville-Sainte-Croix et du 28 au 29 septembre à la salle des associations de Saint-Ouen-du-Tilleul.